

Nous déconseillons fortement les objets personnels de valeur : bijoux, consoles de jeux, téléphones portables, etc. De même, il n'est pas souhaitable de confier de l'argent liquide aux enfants. Nous ne répondons pas des pertes ou vols qui pourraient survenir.

Toute détérioration ou dégradation volontaire du matériel ou des locaux est facturée à la famille. Les animateurs signaleront au Rabelais tout comportement entraînant des perturbations dans le bon fonctionnement des activités.

Le Président, le Directeur ou les coordinateurs sont alors habilités à prendre les mesures suivantes :

* avertissement oral

* avertissement écrit adressé aux parents

* exclusion temporaire et en cas de récurrence, exclusion définitive après convocation et entretien avec l'enfant, les parents et le responsable du Centre.

Santé

Les responsables des centres de loisirs sont tenus d'assurer la sécurité physique, morale et le bien être des enfants qui leur sont confiés. Ils prennent en accord avec l'organisateur et les autorités compétentes, toute mesure opportune pour assurer pleinement cette mission.

Les enfants malades, ayant de la température (+38°C) ou étant porteurs d'une maladie contagieuse ne sont pas admis.

Aucun médicament ne sera donné à votre enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au Centre socioculturel François Rabelais

Les enfants accueillis doivent être à jour de leurs vaccinations. **Il est impératif d'avertir le personnel si votre enfant est allergique ou porteur d'une maladie grave (fiche sanitaire) et de laisser un numéro de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence.**

Repas

Ils sont assurés par le restaurant scolaire des communes. Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des problèmes d'allergies ou de régime alimentaire, il est demandé aux familles de fournir le repas et le goûter.

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité alimentaire, les repas devront être remis directement aux animateurs. Les repas ou aliments de substitution sont sous la responsabilité des parents qui les ont préparés.



Règlement intérieur

Activités 3/11 ans



Le centre socioculturel François Rabelais est géré par une Association loi 1901.

En tant que centre social, il a pour mission de favoriser la mise en place de services de proximité (Accueils de loisirs, Multi-Accueils...) et d'être, avant tout, un lieu d'échanges, de rencontre pour l'ensemble des familles du territoire communautaire du Sud Est du pays Manceau.

Etre adhérent vous permet de participer à la vie sociale et culturelle de l'association.

Vous pouvez participer à son animation par le biais des différentes commissions (animation, festival, Enfance-Jeunesse) ou au sein des ateliers d'échange de savoirs.

Etre adhérent, ce n'est donc pas seulement bénéficier des services, c'est aussi, rencontrer et échanger avec d'autres personnes, s'investir, se mobiliser et soutenir les projets de l'association.

Chaque année, vous êtes invité à l'Assemblée Générale qui présente le bilan moral et financier et élit son Conseil d'Administration dont vous pouvez faire partie. C'est un bon moyen pour connaître l'état de santé de votre association et les projets qui vous concernent.

Sommaire

Page 1 : Les structures

Page 2 : L'équipe

Les conditions d'admission

Page 3 : Le fonctionnement



1. Les structures

Les horaires

Mercredis, Petites Vacances, Été :

A la journée de 9h00 à 17h00

(avec repas et goûter)

Accueil échelonné de 9h00 à 10h00

Départ échelonné de 17h00 à 17h15

L'après midi de 13h30 à 17h00

(avec goûter)

Accueil échelonné de 13h30 à 14h00

Départ échelonné de 17h à 17h15

Seulement pour les Mercredis Loisirs :

Le matin de 9h00 à 13h30 (avec repas)

Accueil échelonné de 9h00 à 10h00

Départ à 13h30

Les lieux

Pour le site de Changé :

Mercredis Loisirs, Petites Vacances et mois d'août :

3-5 ans → Ecole maternelle de l'Épau

6-11 ans → Centre Rabelais

Juillet, 3-11 ans → Locaux scolaires de l'Auneau

Pour le site de Parigné

(et St Mars d'Outillé en juillet):

Mercredis et toutes les vacances scolaires

→ Locaux scolaires (Groupe I) de Parigné l'Évêque.

En fonction des effectifs et des périodes de vacances, la commune de St Mars d'Outillé pourra accueillir, un Accueil de Loisirs 3-11 ans.

Pendant les vacances : l'inscription peut se faire pour 4 ou 5 jours, la journée libérée est au choix de la famille et indiquée au moment de l'inscription de l'enfant.

Une garderie, encadrée par les animateurs, est proposée dans chaque commune de 7h30 à 9h00 et de 17h15 à 18h30. Elle est facturée 0,50 € la 1/2 heure.. Une pré-réservation est nécessaire au moment de l'inscription.

Pour les enfants inscrits à la journée, un transport est organisé et financé par la Communauté de communes afin de rejoindre les différents sites d'accueil.

Capacité d'accueil

Elle varie selon la période : jusqu'à 120 places le mercredi, 160 places sur les petites vacances et en août, 350 places en juillet (mini camps inclus).

2. L'équipe

L'encadrement est effectué par des animateurs professionnels permanents ainsi que par des animateurs vacataires BAFA (ou en cours).

La législation en vigueur, via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, prévoit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

A partir du projet social, l'équipe d'animation élabore le projet pédagogique qui définit un certain nombre de règles et d'objectifs éducatifs auxquels enfants et adultes sont soumis. L'ensemble de ces documents est disponible à l'accueil du Rabelais.

3. Les conditions d'admission

Modalités d'inscription

Pour valider une inscription, vous devez fournir :

- ✓ l'avis d'imposition ou de non-imposition pour le calcul du quotient
- ✓ le numéro d'allocataire CAF ou MSA ou autre régime
- ✓ la carte d'adhérent du Rabelais de l'année en cours
- ✓ le chèque de caution pour la garderie de 50 € (il est restitué après paiement du service après le 31 décembre de l'année en cours).
- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ le paiement (chèque, espèces, CB, prélèvement)

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial. Un tarif supérieur est proposé aux familles hors CDC sous réserve des places disponibles.

Les mercredis sont facturés mensuellement. Le paiement valide l'inscription définitive pour toutes les périodes de vacances. Les utilisateurs du service de garderie reçoivent une facture dans un délai de 15 jours après la fin des vacances.

Les adhérents ont la possibilité d'échelonner leur paiement jusqu'à 4 fois. Les chèques sont retirés le 10 du mois.

Les familles précisent leur choix lors des permanences organisées dans chaque commune, tous les jours aux horaires d'ouverture du Rabelais ou bien à l'hôtel communautaire de Parigné.

En cas de difficulté, merci de prendre contact avec l'accueil du Rabelais pour un rendez-vous individuel.

Les inscriptions aux Mercredis Loisirs se font obligatoirement, au plus tard, le mercredi soir pour le mercredi suivant afin de prévoir repas et encadrement. Pour les petites vacances, les inscriptions se clôturent une semaine avant le début des séjours (sous réserve des places disponibles).

Les inscriptions peuvent se faire par courrier électronique (accueil-rabelais@wanadoo.fr) sous réserve que les dossiers d'inscription soient à jour. L'inscription est définitive après réception du paiement dans les trois jours qui suivent.

L'annulation entraîne des frais selon le barème suivant :

Entre 30 et 21 jours avant le séjour

→ 30 % du prix total

Entre 20 et 15 jours avant le séjour

→ 60 % du prix total

Entre 14 et 8 jours avant le séjour

→ 80 % du prix total

Moins de 8 jours avant le séjour

→ 100 % du prix total

Absence de l'enfant au départ

→ 100 % du prix total.

Pour les mercredis, moins de 8 jours avant → 100 % du prix total

L'adhésion à l'association n'est pas remboursée.

En cas d'absence, le remboursement n'est possible que pour raisons médicales (présentation d'un certificat dans un délai de 15 jours) ou pour raison de force majeure : licenciement, décès examen, mutation. Tous les remboursements sont effectués après les périodes d'activités.



4. Le fonctionnement

En référence à notre projet social, les adhérents sont associés à la vie des services. C'est pourquoi des rencontres régulières sont proposées entre l'équipe d'animation et les parents afin de présenter le fonctionnement général du Centre de Loisirs. Ces temps de discussion sont l'occasion de valider le projet pédagogique et d'échanger autour de l'accueil de l'enfant. Nous insistons sur votre participation garante de la bonne compréhension de nos intentions éducatives et de l'adéquation de nos activités à vos besoins.

Lors de la garderie, les familles sont tenues de présenter l'enfant à l'animateur et de signer la feuille d'émargement. Dans le cas contraire, le responsable pourra signer à votre place et autoriser la facturation.

Sécurité

Votre enfant est sous notre responsabilité jusqu'à 17h (sauf garderie). Vous pouvez le récupérer avant en échange d'une décharge de responsabilité manuscrite. Si exceptionnellement, la personne chargée de récupérer votre enfant n'est pas autorisée sur la fiche sanitaire, nous vous demandons de fournir une autorisation écrite.

En cas de séparation, un courrier signé des 2 parents précisant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être adressé au Rabelais. A défaut, une photocopie de la partie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant devra être fournie. Le parent qui n'a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite dans l'enceinte du Rabelais et des lieux d'activités.